

Bonjour,

Déjà notre deuxième numéro ! Notre bulletin prévu en septembre a un peu de retard, nous ferons mieux la prochaine fois. Pas mal de choses se sont passées depuis juin.

**Mais que font-ils ? (Informations sur l'activité de l'association)**

1. Nous avons élaboré un document de communication afin de préciser de façon plus concrète notre proposition. Voir en annexe le corps du document, qui sera complété ultérieurement par des annexes techniques.
2. Nous avons rendu visite à ENERCIP, une SCIC localisée près de Sarlat, qui a implanté deux installations pour une puissance totale de 241 kW crête. Cette visite nous a permis de bien identifier les étapes du lancement d'un tel projet, et mieux comprendre les ordres de grandeurs économiques.
3. Bientôt une session de formation de notre Conseil d'Administration, pour nous permettre de mieux maîtriser les données techniques, afin de construire un modèle économique viable.

**Quoi de neuf sous le soleil ? (Actualités photovoltaïques) :**

1. TVA 5% sur les panneaux PV à partir du 1<sup>er</sup> octobre, pour les installations inférieures à 9 KWc, soumise à de nombreuses exigences techniques sur les produits utilisés pour limiter l'impact environnemental, et des conditions d'utilisation favorisant l'autoconsommation.
2. À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2025, les créneaux heures pleines/heures creuses évoluent. Enedis communiquera les nouvelles plages d'heures creuses aux fournisseurs 6 mois avant leur mise à jour, ce qui leur permettra de prévenir leurs clients au moins un mois avant le changement effectif. Les 8 heures creuses quotidiennes vont être réparties sur deux périodes :
  - a. la nuit : entre 23h et 7h, avec au moins 5 heures consécutives ;
  - b. la journée : entre 11h et 17h, avec jusqu'à 3 heures creuses.
- c. **En été (1<sup>er</sup> avril – 31 octobre)** : davantage d'heures creuses en journée pour profiter du pic de production solaire.
- d. **En hiver (1<sup>er</sup> novembre – 31 mars)** : les heures creuses seront principalement la nuit, lorsque la production solaire est plus faible.

**Et maintenant que pouvons-nous faire ?**

1. Ce bulletin vous a plu, ou pas, dites-le-nous : [adesspv@ouvaton.org](mailto:adesspv@ouvaton.org)
2. Vous avez des questions, vous souhaitez rejoindre l'association ADESSPV comme sympathisant ou comme membre actif : prenez contact avec Gilles 06 75 29 13 91 ou Pascal 06 63 92 94 43.

3. Vous voulez en savoir plus :

- a. Prenez votre mal en patience : un nouveau bulletin sera publié en Janvier 2026.
- b. Écumez internet, il regorge de vidéos sur le sujet. La vidéo suivante nous semble mériter votre attention : [Tout savoir sur l'autoconsommation collective | Enedis](#)

ANNEXE : Document de communication.

A. **Qui sommes-nous ?** : Nous sommes un groupe de citoyens qui résident en Périgord Nontronnais, et sont sensibles à la préservation du patrimoine naturel de notre région, au développement de la solidarité locale, et à la nécessité de limiter l'impact des activités humaines sur le bouleversement climatique.

B. **Que proposons-nous ?** : Nous souhaitons agir pour le développement de l'énergie solaire dans notre région au bénéfice de ses habitants. Dans ce but nous avons créé l'Association pour le Développement de l'Energie Solaire Solidaire en Périgord Vert. Celle-ci a pour objectif de favoriser la création d'unités de production d'Energie Solaire dont la production sera destinée prioritairement à l'autoconsommation (1), avec comme objectifs d'offrir un coût compétitif, la stabilité des tarifs dans le temps, et la possibilité de soutenir l'activité des petits commerces par une tarification solidaire.

C. **Quels sont les moyens pour y parvenir ?** : La réglementation permet à un groupe de citoyens et/ou de sociétés de produire de l'électricité pour son propre compte. L'ensemble des producteurs et des consommateurs doivent être localisés dans un cercle de 20 km. L'électricité photovoltaïque n'étant produite que pendant quelques heures dans la journée, il est nécessaire de garder un contrat avec un fournisseur classique, l'électricité produite localement venant en complément. Le label Energie Partagée auquel nous souhaitons accéder engagera notre structure à une gestion protégeant l'épargne des citoyens participants, favorisant l'inclusion des acteurs locaux, ouvrant la gouvernance à tous les citoyens participants qu'ils soient investisseurs ou non.

D. **Pourquoi nous adressons nous à vous ?** :

// . Vous êtes un citoyen consommateur d'électricité :

- Peut-être êtes-vous préoccupé par la volatilité des coûts de l'énergie, soucieux de vous approvisionner en électricité la plus neutre possible en empreinte carbone, ou souhaitez agir en faveur d'une plus grande solidarité locale ?
- Alors nous pourrions vous proposer une électricité 100% photovoltaïque, à un tarif d'électricité stable dans le temps (hors impacts taxes et contributions obligatoires), et adapté à votre situation économique et vos souhaits d'engagement pour la solidarité locale.

- //. Vous êtes un citoyen/une entreprise industrielle ou agricole, et vous disposez de surfaces qui pourraient être mobilisées pour implanter des panneaux photovoltaïques :
- Nous pourrions vous accompagner pour implanter des panneaux photovoltaïques sur votre propriété, dont la production serait consommable directement par vous, ou bien revendue à notre structure d'Autoconsommation collective.
  - L'investissement pourrait être réalisé par vous-même (et vous nous revendez votre production), ou par notre structure (qui vous rémunèrera par un loyer).
- //. Vous êtes un citoyen/une entreprise industrielle ou agricole, et vous disposez d'une installation de production photovoltaïque :
- En fonction du contrat (contrat s21 par exemple) qui vous lie éventuellement à EDF Obligation d'Achat, il est peut-être possible que vous puissiez résilier votre contrat de vente et vendre votre production à notre structure, soutenant ainsi la solidarité locale.

**E. Quelles démarches sont engagées :**

- //. Rechercher des personnes/sociétés déjà équipées en panneaux photovoltaïques et qui seraient intéressées pour nous vendre leur production à destination des clients intéressés par notre offre d'autoconsommation collective.
- //. Rechercher des sites qui pourraient être équipés de panneaux photovoltaïques pour alimenter notre offre d'autoconsommation collective
- //. Rechercher des personnes/sociétés/commerçants intéressées par l'achat d'une partie de leur électricité auprès de notre société d'autoconsommation collective.

(1) Autoconsommation : consiste, pour un groupement de citoyens et/ou d'entreprises, à consommer l'énergie produite par un ou plusieurs membres de ce groupement.